
Conseil communautaire
Séance du 8 février 2023

Délibération

N° 2023_02_6

Création du budget annexe relatif à l'aménagement de la zone de Valliquerville

La Communauté de Communes envisage l'extension de la zone d'activité économique (ZAE) de Valliquerville, conformément aux dispositions du SCOT et du PLUI actuellement en vigueur.

Une opération d'aménagement de zone d'activité économique consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées et de ce fait, cette opération relève du domaine privé de la Collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe.

L'instruction budgétaire M57 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et, en particulier, la tenue d'une comptabilité de stocks pour retracer les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés.

Les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. Les dépenses et les recettes de ce budget seront donc comptabilisées hors taxes, les flux liés à la TVA n'étant pas budgétaires.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - De créer un budget annexe spécifique pour l'extension de la zone d'activité économique de Valliquerville dénommée « ZAE Valliquerville » suivant les modalités suivantes :

- Budget hors taxes
- Instruction budgétaire M57
- Comptabilité de stocks.

2. - D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la création du budget annexe « ZAE Valliquerville ».

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Vincent LEMETTAIS



Le Président
M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 8 février 2023

Sur convocation adressée le 2 février 2023,

Étaient présents (36) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
M. Éric RENÉE,
M. Lionel GAILLARD,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
M. Sylvain GARAND,
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER
Arrivée à 19h10, q. n° 00,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
M. Arnaud MOUILLARD,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Dominique TALADUN,
M. Laurent BENARD

Étaient représentés (7) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
M. Louis EUDIER
Remplacé par M. Jean-Marie PHILIPPE,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
Mme Catherine DUCHESNE
Représentée par M. Michaël DODELIN,

Mme Sandrine NORDET
Représentée par M. Jean-Marc DOUCET,
Mme Lorena TUNA
Représentée par Mme Denise HEUDRON
Arrivée à 19h18, q. n° 01,
M. Thierry SOUDAIS
Représenté par Mme Dominique TALADUN,

Étaient absents (2) :

M. Éric CARPENTIER,

Mme Céline DAMBRY

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER
Secrétaire de séance : M. Vincent LEMETTAIS

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

16 février 2023

ID : 076-247600620-20230208-DEL20230206-DE

